



DECISION MUNICIPALE N° 2026/08

Objet : Demande de subvention DETR auprès de l'Etat pour la réalisation d'un parking au sein de la commune de Pignans

Le Maire de PIGNANS,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°11/2026 en date du 21 mars 2026 par laquelle le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales précité et notamment de « demander à tout organisme financeur public ou privé, l'attributions de subventions »,

CONSIDERANT que ce projet répond à un manque de stationnement au sein de la commune, il convient de créer un parking au sein du village qui limite l'artificialisation des sols, facilite le covoiturage et la recharge électrique des véhicules,

DECIDE

ARTICLE 1 : De demander une subvention DETR auprès de l'Etat pour la création d'un parking au sein du village. Le montant de la subvention représente 80 %, soit 61 957.48 € HT d'une dépense subventionnable de 77 446.85 € HT.

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait à PIGNANS, le 08/04/2026

Le Maire,
BRUN Fernand

